



FORMATION « AGIR PREVENTION »

FORMATION SSCT (Santé Sécurité & Conditions de Travail) pour les Membres Elus d'un CSE

ENTREPRISE >11 salariés & FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur mandat au sein du CSE, et de contribuer ainsi à la prévention des risques professionnels.

REGLEMENTATION

art L2315-18 code du Travail

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (...)»

PUBLIC

art L2315-18 code du Travail

Tous les membres élus de la délégation du personnel, titulaires et suppléants, ainsi que le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE.

Cette formation peut aussi s'adresser à toute personne invitée à siéger régulièrement, ou de manière permanente au sein du CSE.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L2315-18 code du Travail

5 jours (35H) minimum en formation initiale

3 jours (21H) minimum en MAC dans les entreprises de moins de 300 personnes

5 jours (35H) minimum en MAC dans les entreprises d'au moins 300 personnes

NB La réactualisation des compétences (MAC) est prévu tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

**PROGRAMME TENANT COMPTE
DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SANTE TRAVAIL
du 2 août 2021**

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1300 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

JOUR 1**LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**

Pourquoi la prévention ?
 Statistiques de sinistralité CNAMTS
 Evolution statistiques en France
 Les accidents de travail (délais légaux, définition & critères de prise en charge)
 Les accidents de trajet (définitions, obligations & cas particuliers)
 Les maladies professionnelles (présomption d'imputabilité et CRRMP)
 La particularité TMS (facteurs d'apparition et moyens de prévention)
 Les Indicateurs de suivi (Taux de Fréquence, de Gravité & autres indicateurs)

LES ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES

Coût humain
 Coût financier (coût direct et indirect)

LES ENJEUX JURIDIQUES

Les différentes responsabilités (civile, pénale,
 Obligations de l'employeur
 Les 9 principes généraux de prévention
 La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
 Obligations des salariés
 Le droit d'alerte et le droit de retrait
 Procédure de Danger Grave et imminent
 Droit d'Alerte du CSE en cas d'atteinte aux droits des personnes

JOUR 3**L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI****DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

DUERP – contexte réglementaire
 Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS...)
 Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
 Les critères pertinents d'évaluation, réactualisation & amélioration continue
 Analyse / conseils sur le DUERP existant
 Mise en application sur le terrain: exercices de repérage et d'évaluation des risques

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

De quoi parle t'on?
 Particularités des RPS
 Stress aigu / stress chronique: définitions et moyens de prévention
 Harcèlement moral: définitions et moyens de prévention
 Harcèlement sexuel et agissements sexistes: définitions et moyens de prévention

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
 Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
 Permis de feu, consignations
 Plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
 Protection des travailleurs isolés
 PPS, PGC, DIUO

JOUR 5

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUERP
 Réalisation d'une visite prévention
 Entretien avec les salariés sur postes en situation de travail
 Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
 Tout thème annexe utile à approfondir pouvant apparaître lors de la formation
 ...

JOUR 2**LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION**

LES PARTENAIRES INTERNES A L'ENTREPRISE
 La Direction, l'encadrement et les salariés
 Le(s) référent(s) Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes
 Les représentants de proximité
 Animateur HSQE ou le Référent Santé Sécurité
 Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels
LES PARTENAIRES EXTERNES A L'ENTREPRISE
 Les CARSAT & l'OPPBTP
 Les Services de Prévention et de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
 L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
 Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

FONCTIONNEMENT DU CSE

Les différents membres (de droit, délibératifs et consultatifs)
 Élection du CSE
 Formations du CSE
 Effectif & crédit d'heures
 Réunions ordinaires et extraordinaires CSE et SSCT (participants, planning & périodicité)
 Subventions de fonctionnement
 Le Règlement Intérieur de CSE
 Les réunions SSCT dans les entreprises de 11 à 49 salariés (modalités d'organisation)
 Les réunions SSCT dans les entreprises d'au moins 50 salariés (secrétaire, ordre du jour, PV de réunion...)
 Délit d'entrave de l'employeur
 Appel à expertise du CSE

ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions générales
 Attributions des CSE des entreprises de 11 à 49 salariés
 Attributions spécifiques aux CSE des entreprises d'au moins 50 salariés
 Les visites périodiques obligatoires (principe & outil de repérage et d'entretien)
 Les consultations ponctuelles
 Les consultations obligatoires
 La BDESE (Base de Données Economiques, Sociales & Environnementales)
 Autres documents se rattachant à la mission (Registre Unique de Sécurité)

JOUR 4**L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI**

LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES
 Cadre réglementaire
 Les méthodes d'analyse
 Recueil et formulation des faits: le fait & le jugement
 La croix de dysfonctionnement
 La méthode de « l'Arbre des Causes »
 Construction de l'arbre des causes
 Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction
 Propositions d'actions dans le respect des principes généraux de prévention
 Définir un plan d'actions: les critères pertinents
 Suivre l'efficacité des actions retenues dans le temps